

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2487

14 octobre 2011

### SOMMAIRE

<b>Aegis Luxembourg</b> .....	<b>119331</b>	<b>Cimex S.A.</b> .....	<b>119376</b>
<b>Aegis Luxembourg (Finance)</b> .....	<b>119331</b>	<b>CoPROcess S.A.</b> .....	<b>119373</b>
<b>Agro-Sud Finances S.A., SPF</b> .....	<b>119346</b>	<b>CoPROcess S.A.</b> .....	<b>119374</b>
<b>AMP Capital Investors (IDF No. 1) S.A.</b> ..	<b>119361</b>	<b>CPI Poland Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>119372</b>
<b>Apolonie S.A.</b> .....	<b>119361</b>	<b>Dawa GmbH</b> .....	<b>119375</b>
<b>Arelux FR 2 S.à r.l.</b> .....	<b>119361</b>	<b>Deluxbois S.à r.l.</b> .....	<b>119375</b>
<b>Arelux FR 3 S.à r.l.</b> .....	<b>119364</b>	<b>Dexia Prime Advanced</b> .....	<b>119361</b>
<b>Arelux France S.à r.l.</b> .....	<b>119365</b>	<b>Eurovit S.A.</b> .....	<b>119346</b>
<b>Assurances Siebenaller S.A.</b> .....	<b>119365</b>	<b>HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l.</b> ...	<b>119338</b>
<b>AZAP S.à r.l.</b> .....	<b>119368</b>	<b>HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l.</b>	
<b>BARWA Luxembourg 2 S.à r.l.</b> .....	<b>119371</b>	.....	<b>119372</b>
<b>Baumert,s.à r.l.</b> .....	<b>119371</b>	<b>Kernel Holding S.A.</b> .....	<b>119334</b>
<b>Blue Azur S.A.</b> .....	<b>119372</b>	<b>Marlow Investments</b> .....	<b>119346</b>
<b>Blue Bird Immo S.A.</b> .....	<b>119373</b>	<b>Merchant Financial Participations Holding</b>	
<b>Bonster S.A.</b> .....	<b>119373</b>	<b>S.A.-SPF</b> .....	<b>119331</b>
<b>Boom S.A.</b> .....	<b>119369</b>	<b>Minacom S.à r.l.</b> .....	<b>119355</b>
<b>BORSI Promotion Sàrl</b> .....	<b>119373</b>	<b>Miolux S.à r.l.</b> .....	<b>119371</b>
<b>Bureau d'Assurance Koster Carlo S.à r.l.</b>		<b>Poivre Real Estate 3 S.à r.l.</b> .....	<b>119370</b>
.....	<b>119371</b>	<b>Posters On The Edge</b> .....	<b>119366</b>
<b>Business &amp; Investment Company S.A.</b> ..	<b>119373</b>	<b>Ravago Distribution S.A.</b> .....	<b>119364</b>
<b>Cafina</b> .....	<b>119374</b>	<b>Ravago S.A.</b> .....	<b>119330</b>
<b>Camelia AG</b> .....	<b>119374</b>	<b>Ravago S.A.</b> .....	<b>119365</b>
<b>CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP</b>		<b>Silver Rocket S.A.</b> .....	<b>119338</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>119374</b>	<b>Tilt S.à r.l.</b> .....	<b>119332</b>
<b>CCMP Alaeo Luxco</b> .....	<b>119376</b>	<b>Triton Masterluxco 3 S.à r.l.</b> .....	<b>119342</b>
<b>CCP III UK Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>119376</b>	<b>Wichford Ebony Holding S.à r.l.</b> .....	<b>119362</b>
<b>Charter Hall Office Germany Atrium S.à</b>			
<b>r.l.</b> .....	<b>119331</b>		

**Ravago S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2011*

- Monsieur Remi VERMEIREN, Administrateur de catégorie B, ne se représente plus aux suffrages;
- Le mandat d'Administrateur de catégorie A de:
  - \* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, représenté par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:
    - \* Mr Jan SPECK, Administrateur, demeurant au 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek
    - \* Mr Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg
    - \* Mr Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, and
    - \* Mr Willy DURON, Administrateur, demeurant au 2, Oude-Pastorierstraat, B-3050 Oud-Heverlee,
    - \* Mr Paul DEPUYDT, Administrateur, demeurant au 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen
- sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012;
- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Auditeur indépendant, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munbach, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, 24 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

*Administrateur / Administrateur*

- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 24<sup>th</sup>, 2011*

- It's taken good note that Mr. Remi VERMEIREN, Director of B category, does not want to stand anymore for votes;
- The mandate of Director of A category:
  - \* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, having its registered office at Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk, and the mandates of Directors of B category:
    - \* Mr. Jan SPECK, Director, residing at 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek
    - \* Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser and Director, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg
    - \* Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, and
    - \* Mr. Willy DURON, Director, residing at 2, Oude-Pastorierstraat, B-3050 Oud-Heverlee Mr. Paul DEPUYDT, Director, residing at 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen
- are renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012;
- \* The mandate of independent Auditor, the company ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munbach, is reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2012.

Luxembourg, June 24<sup>th</sup>, 2011.

For true copy

RAVAGO S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

*Director / Director*

- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011120856/54.

(110138499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**M.F.P.H. S.A.-SPF, Merchant Financial Participations Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.177.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120586/15.

(110138590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Aegis Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AEGIS LUXEMBOURG*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120360/11.

(110138595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Aegis Luxembourg (Finance), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AEGIS LUXEMBOURG (FINANCE)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120361/11.

(110138597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.240.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société prises le 18 août 2011 que les décisions suivantes ont été prises:

- Accepter la démission de Mme Audrey Lewis, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 18 août 2011;
- Accepter la démission de Mme Jill Rikard-Bell, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 18 août 2011;
- Accepter la démission de M. Ben Ellis, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 18 août 2011;
- Nommer M. Yves Cacclin, né le 17 septembre 1969 à Villerupt, France, ayant pour adresse professionnelle 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 18 août 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- Nommer M. Olivier Pascal Furlan, né le 12 octobre 1960 à Charleville-Mézières, France, ayant pour adresse professionnelle 17, Cours Valmy, F-92800, Puteaux France, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 18 août 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- Nommer Société Générale Immobil S.A., société anonyme, créée selon le droit belge, ayant son siège social au 5, place du Champs de Mars, B-1050, Bruxelles, Belgique et immatriculée au Registre du Commerce de Belgique sous le numéro 889,246,609 RPM/RPR, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 18 août 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

\* M. Yves Cacclin, gérant de catégorie B;

\* M. Olivier Pascal Furlan, gérant de catégorie A;

\* Société Générale Immobil S.A., gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120399/32.

(110138462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

### **Tilt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giaeleeewe.

R.C.S. Luxembourg B 163.008.

#### — STATUTS

L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée EUROPTAX S.à r.l., avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.569,

représentée par son Monsieur Luc VERELST, comptable, demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange,

agissant en sa qualité de gérant de ladite société et en sa qualité de mandataire de la gérante Madame Suzanne LAURENT, assistante en pharmacie, demeurant à B-6690 Vielsam, 19, rue des Ardoisières, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré en date du 8 août 2011.

2.- Madame Constance VANTILT, commerçante, demeurant à B3583 Beringen (Paal), 224, Tessenderlosesteenweg.

représenté par Monsieur Luc VERELST, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré en date du 8 août 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente de cadeaux pour l'hôtellerie et la restauration, le commerce en général ainsi que les activités d'intermédiaire et de commissionnaire.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «TILT S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Fischbach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Constance VANTILT, commerçante, demeurant à B3583 Beringen (Paal), 224, Tessengerlosesteenweg, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2.- La société à responsabilité limitée EUROPTAX S.à r.l., avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.569, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

*Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Constance VANTILT, commerçante, demeurant à B-3583 Beringen (Paal), 224, Tessenderlosesteenweg.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Luc VERELST, comptable, demeurant professionnellement à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, et

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle de la gérante technique;

- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000,-); au-delà de ce montant la signature conjointe de la gérante technique sera obligatoire.

4- Le siège social de la société est établi à L-9749 Fischbach, Z.A.C. Giaellewee, 10, 1<sup>er</sup> étage.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VERELST, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 août 2011. Relation: ECH/2011/1324. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011119051/124.

(110136737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Kernel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "KERNEL HOLDING S.A.", a société anonyme, having its registered office in 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 109 173, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on June 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1261 of November 24, 2005, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on January, 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 28, 2011 under number 578.

The meeting is declared open by Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, acting as chairman, and appointing Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr. Franck DECONINCK, maître en droit, residing professionally in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme.

The shareholders present or represented at the present meeting as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at the meeting and by the proxyholders of those who are represented. The members of the meeting declare that they will refer to said attendance list, established by the members of the bureau.

This attendance list, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and by the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed *ne varietur* by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman states and the meeting ascertains:

A) That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1331 of 20 June 2011, and number 1465 of 5 July 2011;

- in the Luxembourg newspaper "Luxemburger Wort" of 20 June 2011 and 5 July 2011;  
as it appears from the copies presented to the meeting.

B) That the present extraordinary general meeting has on its agenda:

#### *Agenda*

1) Granting of a new authorisation to the board of directors of the Company to issue, from time to time, up to six million nine hundred eighty three thousand five hundred and twenty-five (6,983,525) new shares without nominal value, hence creating an authorised share capital, excluding the current issued share capital, of an amount of one hundred eighty four thousand four hundred and seven US Dollar (USD 184,407) in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Limitation of the authorisation to a period expiring right after the closing of any public offering of the shares of the corporation, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*).

Authorisation to the board of directors to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.

2) Amendment of paragraphs 6 and 7 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which should read as follows:

" **Art. 5. (Sixth paragraph).** The authorised share capital, excluded the current issued share capital, is fixed at one hundred eighty four thousand four hundred and seven US Dollar (USD 184,407) represented by six million nine hundred eighty three thousand five hundred and twenty-five (6,983,525) shares without nominal value."

(seventh paragraph)

During a period to expire right after the closing of any public offering of the shares of the Company, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of publication of such authorisation *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, the board of directors will be and is hereby authorised to issue shares with or without share premium and to grant options to subscribe for shares."

3) Miscellaneous.

C) As appears from the attendance list, 34,289,239 shares out of seventy three million six hundred seventy four thousand four hundred ten (73, 674,410) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

D) That the meeting is regularly constituted, a first meeting with the same agenda having been convened at the date of June 15, 2011, for which the quorum had not been attained. As such no quorum is required.

Then the meeting begins dealing with the agenda and after deliberation, takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to authorise again the board of directors of the Company to issue, from time to time, as specified below, up to six million nine hundred eighty three thousand five hundred and twenty-five (6,983,525) new shares without indication of a nominal value, hence creating an authorised share capital, excluded the current issued share capital, of one hundred eighty four thousand four hundred and seven US Dollar (USD 184,407) in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

This authorisation shall be limited to a period to expire right after the closing of any public offering of the shares of the Company, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*).

Upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, the general meeting further resolves that the board of directors is authorised to issue such new shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights.



### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend the sixth and seventh paragraphs of article five (5) of the articles of incorporation of the Company, which will now read as follows:

" **Art. 5. (Sixth paragraph).** The authorised share capital, excluded the current issued share capital, is fixed at one hundred eighty four thousand four hundred and seven US Dollar (USD 184,407) represented six million nine hundred eighty three thousand five hundred and twenty-five (6,983,525) shares without indication of a nominal value.

(seventh paragraph)

During a period to expire right after the closing of any public offering of the shares of the Company, and in any case no later than a term of five (5) years from the date of publication of the present deed in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors will be and is hereby authorised to issue shares with or without share premium and to grant options to subscribe for shares."

### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "KERNEL HOLDING S.A.", une société anonyme, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro 109.173, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 15 juin 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1261, du 24 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 janvier 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 mars 2011, numéro 578.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Franck DECONINCK, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés. Les membres de l'assemblée déclarent se référer à ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée dans l'étude de celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1331 du 20 juin 2011 et numéro 1465 du 5 juillet 2011;

- au journal "Luxemburger Wort" du 20 juin 2011 et du 5 juillet 2011;

ainsi qu'il ressort de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



*Ordre du jour:*

1) Octroi d'une nouvelle autorisation au conseil d'administration de la Société d'émettre, le moment venu, jusqu'à six millions neuf cent quatre-vingt trois mille cinq cent vingt-cinq (6.983.525) nouvelles actions sans indication de valeur nominale et de créer ainsi un capital social autorisé, le capital émis actuel exclu, de cent quatre-vingt quatre mille quatre cent sept US Dollars (USD 184.407) conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Limitation de l'autorisation à une durée expirant juste après la clôture de toute offre publique des actions de la société, et dans tous les cas, au plus tard dans un délai de cinq (5) ans à partir de la publication de la présente autorisation dans le journal officiel luxembourgeois (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Autorisation au conseil d'administration de la société d'émettre ces nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants des quelconques droits de souscription préférentiels.

2) Modification des sixième et septième alinéas de l'article 5 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (Sixième paragraphe).** Le capital autorisé, excluant le capital émis actuel, est fixé à cent quatre-vingt quatre mille quatre cent sept US Dollars (USD 184.407) représenté par six millions neuf cent quatre-vingt trois mille cinq cent vingt-cinq (6.983.525) actions sans désignation de valeur nominale.

(septième paragraphe)

Pendant une période expirant immédiatement après la clôture de toute offre publique des actions de la Société, et dans tous les cas, limitée à une période de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre des actions avec ou sans prime d'émission et d'accorder des options portant sur la souscription d'actions."

3) Divers.

C) Qu'il résulte de la liste de présence que 34.289.239 actions sur un total de soixante-treize millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix (73.674.410) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, une première assemblée ayant le même ordre du jour ayant été convoquée pour le 15 juin 2011 et pour laquelle le quorum n'a pas été atteint. Aucun quorum n'est dès lors requis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'autoriser à nouveau le conseil d'administration de la Société d'émettre, le moment venu, comme précisé ci-dessous, jusqu'à concurrence de six millions neuf cent quatre-vingt trois mille cinq cent vingt-cinq (6.983.525) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale et ainsi de créer un capital social autorisé, le capital émis actuel exclu, de cent quatre-vingt quatre mille quatre cent sept US Dollars (USD 184.407) conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'autorisation sera limitée à une durée expirant juste après la clôture de toute offre publique des actions de la société, et en tout cas, au plus tard dans un délai de cinq (5) ans à partir de la publication de la présente autorisation dans le journal officiel luxembourgeois (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Sur présentation d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide en outre que le conseil d'administration est autorisé à émettre ces nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants des quelconques droits de souscription préférentiels.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les sixième et septième alinéas de l'article cinq (5) des statuts de la société comme suit:

" **Art. 5. (Sixième alinéa).** Le capital autorisé, excluant le capital émis actuel, est fixé à cent quatre-vingt quatre mille quatre cent sept US Dollars (USD 184.407) représenté par six millions neuf cent quatre-vingt trois mille cinq cent vingt-cinq (6.983.525) actions sans désignation de valeur nominale.

(septième alinéa)

Pendant une période expirant immédiatement après la clôture de toute offre publiques des actions de la Société, et dans tous les cas, limitée à cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, le conseil d'administration sera et est par la présente autorisé à émettre des actions avec ou sans prime d'émission et d'accorder des options portant sur la souscription d'actions."

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MARX, R. ROZANSKI, F. DECONINCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34480. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011117165/198.

(110134182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**HEPP IV Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 85.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.086.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011120506/18.

(110138422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Silver Rocket S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 162.883.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, demeurant à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Lequel comparant requiert le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de Silver Rocket S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

## **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### **Titre IV. - Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII. - Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII. - Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'Art. 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Patrick WILWERT, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

119342

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Le prédit comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le siège social est établi à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Patrick WILWERT, expert-comptable, né à Luxembourg, le 30 juillet 1977, demeurant à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur André WILWERT, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 24 février 1951, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WILWERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2859. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117294/209.

(110134439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,10.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and nine cents (EUR 12,500.09), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926. The articles of incorporation have last been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 July 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 12.25 p.m. with Me Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Analia CLOUET, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime BERTOMEU, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and nine cents (EUR 12,500.09) to an amount of twelve thousand five hundred euro and ten cents (EUR 12,500.10).

2 To issue one (1) new class 6 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing class 6 shares.



3 To accept subscription for this new class 6 share, with payment of a share premium in a total amount of four million four hundred fifty-two thousand one hundred sixty-five euro and ninety-nine cents (EUR 4,452,165.99) by Muha HoldCo S.à r.l. and to accept full payment in cash for this new class 6 share.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and nine cents (EUR 12,500.09) to an amount of twelve thousand five hundred euro and ten cents (EUR 12,500.10).

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting resolved to issue one (1) new class 6 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing class 6 shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Muha HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.899 (the "Subscriber"), represented by Me Charles MONNIER, aforementioned, by virtue of a proxy given on 18 July 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new class 6 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in a total amount of four million four hundred fifty-two thousand one hundred sixty-five euro and ninety-nine cents (EUR 4,452,165.99) by and to fully pay in cash for this new class 6 share.

The amount of four million four hundred fifty-two thousand one hundred sixty-six euro (EUR 4,452,166.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting resolved to accept said subscription and payment and to allot the new class 6 share according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the company is set at twelve thousand five hundred euro and ten cents (EUR 12,500.10) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 4 shares (the "Class 4 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 7 shares (the "Class 7 Shares") and seven hundred thirty-five thousand two hundred ninety-two (735,292) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (0.01), and being fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 12.40 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et neuf centimes (EUR 12.500,09), ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 le 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, du 19 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.25 heures sous la présidence de Me Charles MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Analia CLOUET, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Maxime BERTOMEU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et neuf centimes (EUR 12.500,09) à un montant de douze mille cinq cents euros et dix centimes (EUR 12.500,10).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie 6 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie 6 existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie 6, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 4.452.165,99) par Muha HoldCo S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et neuf centimes (EUR 12.500,09) à un montant de douze mille cinq cents euros et dix centimes (EUR 12.500,10).

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie 6, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie 6 existantes.

### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Muha HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.899 (le «Souscripteur»), représentée par Me Charles MONNIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2011, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie 6 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 4.452.165,99) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de quatre millions quatre cent cinquante-deux mille cent soixante-six euros (EUR 4.452.166,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la nouvelle part sociale de catégorie 6 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et dix centimes (EUR 12.500,10) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7») et sept-cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (735.292) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Monnier, A. Clouet, M. Bertomeu, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2011. Relation: RED/2011/1547. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Max ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011117341/185.

(110134320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

**Agro-Sud Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.315.

Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120362/10.

(110138560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Marlow Investments, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.745.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Mark Donnelly, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

2. Nomination de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

3. Acceptation de la démission de Matthew Charles Fleming, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge Dublin 4, Irlande de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011120583/21.

(110138354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Eurovit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.037.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twelfth of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Anatoly A. AVDEEV, company director, residing in RU-119034 Moscow, 2, Molochny pereulok, Flat 23, (Russia), here represented by Mr. Patrick HOUBERT, lawyer, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "EUROVIT S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1<sup>st</sup> Monday of the month of June at 02:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.



The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

#### IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

2. The first General Meeting will be held in the year 2012.

3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

#### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr. Anatoly A. AVDEEV, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

a) Mrs. Ekaterina AVDEEVA, company director, born in Moscow (Russia), on May 28, 1971, residing in RU-119034 Moscow, 2, Molochny pereulok, Flat 23, (Russia);

b) Mr. Patrick HOUBERT, lawyer, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;

c) Mr. Patrick MEUNIER, economic council, L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

3. The public limited company "MRM CONSULTING S.A.", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 56911, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mrs. Ekaterina AVDEEVA, prenamed:

- as chairman of the board of directors, and

- as managing director, with power to bind validly of the Company in any circumstances by her individual signature.

6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor ("commissaire aux comptes") will expire at the general annual meeting in the year 2016.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Anatoly A. AVDEEV, administrateur de société, demeurant à RU-119034 Moscou, 2, Molochny pereulok, Flat 23, (Russie),

ici représenté par Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "EUROVIT S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Anatoly A. AVDEEV, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prônant moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

##### *Décisions de l'actionnaire unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Ekaterina AVDEEVA, directeur de société, née à Moscou (Russie), le 28 mai 1971, demeurant à RU-119034 Moscou, 2, Molochny pereulok, Flat 23, (Russie);
  - b) Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal;
  - c) Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
3. La société anonyme "MRM CONSULTING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56911, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Madame Ekaterina AVDEEVA, préqualifiée:
  - comme président du conseil d'administration, et
  - comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.



119355

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HOUBERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011119380/471.

(110137050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

**Minacom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 162.924.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the tenth of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

the company "ILP III S.C.A., SICAR", société en commandite par actions (S.C.A.) with fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (a SICAR), having its registered office at 30 rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 127.503,

here represented by Mrs Marie-Line SCHUL, private employee, having professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 9, 2011.

Which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in her hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which she declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in the name of "MINACOM S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established at Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twenty thousand euro (EUR 20,000.-), represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

**Art. 12.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of each member of the board of managers.

The general shareholders meeting, or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its/his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its/his agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be

deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### General Meeting

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

### Accounting year - Allocation of profits

**Art. 16.** The Company's year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 17.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### General provisions

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the Company ILP III S.C.A., SICAR, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by two hundred (200) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

All the shares have been fully paid in by payment in cash, so the amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2011.

### *Resolutions of the sole member*

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

### *First resolution*

The following have been elected as managers:

- 1) Mr. Adrien COULOMBEL, private employee, residing professionally at 30 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.
- 2) Mr. Christophe BLONDEAU, private employee, residing professionally at 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The managers are elected for an undetermined period.

### Second resolution

The company's registered office is located at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

#### Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand euro.

WHEREOF, The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

la société «ILP III S.C.A., SICAR», société en commandite par actions sous la forme d'une société d'Investissement (SICAR), ayant son siège social au 30 rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 127.503,

ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 9 août 2011.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### Nom - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «MINACOM S.à r.l.» (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), telle qu'amendée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans les limites de la même commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

#### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

### Gestion

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Assemblée Générale

**Art. 15.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

## Année sociale - Allocations des profits

**Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Généralités

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

### *Souscription et Libération*

Les statuts ainsi établis, la Société ILP III S.C.A., SICAR, précitée, déclare souscrire à l'entièreté du capital représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérant:

1) Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, demeurant professionnellement au 30 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg,

2) Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11212. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011117722/304.

(110135178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

---

**AMP Capital Investors (IDF No. 1) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 156.071.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120364/10.

(110138340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Apolonie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.868.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120367/10.

(110138559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Wim VERMEIR en date du 31 mars 2011

Monsieur Jeffrey NADAL en date du 1<sup>er</sup> avril 2011

et a décidé de coopter en tant qu'administrateur à effet du 1<sup>er</sup> avril 2011:

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Ces cooptations seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Pour DEXIA PRIME ADVANCED*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011121635/20.

(110138702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Arelux FR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.333.

EXTRAIT

Veillez noter que le Gérant de Classe B Triest Gert Walter Dina réside maintenant au 42 Acasialaan 2610 Wilrijk, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
*Domiciliataire de sociétés*

Référence de publication: 2011120368/14.

(110138755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Wichford Ebony Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.301.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WICHFORD DANDELION HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.298 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Rania Kiderchah, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by Mr. Alexandre Taskiran, in his capacity as manager of the Sole Shareholder, on August 4, 2011, in Luxembourg.

Said proxy, which has been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain annexed to, and filed with the present deed with the registration authorities.

The appearing party is the Sole Shareholder of WICHFORD EBONY HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.301, which has been incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, a notary residing in Junglingster, dated 23 May 2007 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator's remuneration.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution:*

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution:*

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator WICHFORD DANDELION HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.298 (the "Liquidator").

*Third resolution:*

In performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is normally requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The Sole Shareholder eventually resolves to approve the Liquidators' remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

WICHFORD DANDELION HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, une société constituée et existante conformément aux lois de Luxembourg, ayant son siège social sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.298 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Mme Rania Kiderchah, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration consentie à cet effet par M. Alexandre Taskiran, en sa qualité de gérant, le 4 août 2011 à Luxembourg.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de WICHFORD EBONY HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.301, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglingster, Grand Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2007 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a considéré l'ordre du jour suivant (l'«Ordre du Jour»):

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination du Liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de sa rémunération.

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août, 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de commencer la procédure de liquidation.

#### *Deuxième résolution:*

Suite à l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de nommer, en tant que liquidateur, WICHFORD DANDELION HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, une société constituée et existante conformément aux lois de Luxembourg, ayant son siège social sis 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.298 (le «Liquidateur»).

#### *Troisième résolution:*

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la période qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kiderchah et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2011. LAC/2011/36602. Reçu douze euros (EUR 12.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117915/118.

(110135175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

**Arelux FR 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.334.

—  
EXTRAIT

Veillez noter que le Gérant de Classe B Triest Gert Walter Dina réside maintenant au 42 Acasialaan 2610 Wilrijk, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliaire de sociétés*

Référence de publication: 2011120369/14.

(110138757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire*

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor RAVAGO, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

Benoît PARMENTIER / Stichting Administratiekantoor RAVAGO

*Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration*

- / G. VAN GORP

- / *Représentant Permanent*

—  
*Extract of the resolutions of the circular Board of Directors*

According to the article 64 (2) of the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint the Stichting Administratiekantoor RAVAGO, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 7<sup>th</sup>, 2011.

For true copy

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

Benoît PARMENTIER / Stichting Administratiekantoor RAVAGO

Director / Director Chairman of the Board of Directors

- / G. VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011120850/30.

(110138492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Arelux France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.433.

—  
EXTRAIT

Veillez noter que le Gérant de Classe B Triest Gert Walter Dina réside maintenant au 42 Acasialaan 2610 Wilrijk, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2011120370/14.

(110138756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Assurances Siebenaller S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 100.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011120375/10.

(110138742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Ravago S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire*

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor RAVAGO, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 16 août 2011.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

Benoît PARMENTIER / Stichting Administratiekantoor Ravago

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

- / G. VAN GORP

- / Représentant Permanent

—  
*Extract of the resolutions of the circular Board of Directors*

According to the article 64 (2) of the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint the Stichting Administratiekantoor RAVAGO, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, August 16<sup>th</sup>, 2011.

For true copy

RAVAGO S.A.

Benoît PARMENTIER / Stichting Administratiekantoor Ravago

Director / Director Chairman of the Board of Directors

- / G. VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2011120857/30.

(110138500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**P.O.T.E., Posters On The Edge, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 90, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 163.003.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Pascal LIPPIS, trader, né à Mayeuvre-Grande (France), le 12 février 1973, demeurant à L-6310 Beaufort, 90, Grand-rue, et

2) Madame Agnieszka MARCZUK, assistante-trader, né à Wagrowiec (Pologne), le 8 mai 1984 demeurant à L-6310 Beaufort, 90, Grand-rue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "POSTERS ON THE EDGE", en abrégé "P.O.T.E." (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'importation et l'exportation, l'achat et la vente d'articles de décoration de tous genres.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Beaufort (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.



**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Pascal LIPPIS, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Madame Agnieszka MARCZUK, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6310 Beaufort, 90, Grand-rue.
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Pascal LIPPIS, trader, né à Mayeuvre-Grande (France), le 12 février 1973, demeurant à L-6310 Beaufort, 90, Grand-rue, gérant, et
  - Madame Agnieszka MARCZUK, assistante-trader, né à Wagrowiec (Pologne), le 8 mai 1984 demeurant à L-6310 Beaufort, 90, Grand-rue, gérante.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par les signatures conjointes des deux gérants.

### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LIPPIS, A. MARCZUK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36909. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118999/128.

(110136723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

### **AZAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 152.426.

L'an deux mille onze, le dix-sept août;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Claudio AMARAL DE MORAIS, gérant de sociétés, né à Dudelange, le 2 juin 1977, demeurant à L-4950 Bascharage, 51, avenue de Luxembourg.

2) Madame Alexandra CHAVES CANAVARRO GUIOMAR, gérante de société, née à Chaves (Portugal), le 27 septembre 1975, demeurant à L-7418 Buschdorf, 8, Am Fuert,

ici représentée par Monsieur Claudio AMARAL DE MORAIS, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "AZAP S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,

sous le numéro 152.426, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 19 mai 2010;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

#### Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix-October, et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent soixante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. AMARAL DE MORAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2011. LAC/2011/37263. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011120377/42.

(110138484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

### **Boom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

L'an deux mille onze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOOM S.A." (numéro d'identité 2006 22 25 107), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.019, 'constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2160 du 18 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 883 du 15 mai 2007 et par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1967 du 22 septembre 2010 et du 29 avril 2011, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant professionnellement à Steinfort.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

119370

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Steinfort.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur John WIAME comme administrateur et de lui donner décharge de sa fonction.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur la société anonyme "EQUI GROUP S.A.", avec siège social à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.605.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

Madame Sandra BOSSIS, administrateur de société, née à Messancy (Belgique) le 21 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich est nommée représentante permanente de la société «EQUI GROUP SA», préqualifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer

Signé: BOSSIS, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2786. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 9 août 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011119183/60.

(110136248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

**Poivre Real Estate 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.479.

Résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 17 juin 2011:

1. Démission de Monsieur Philipp Voswinkel de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

2. Démission de Madame Janina Messinger de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

3. Election de Madame Amy Maria Kelly, née le 3 avril 1978 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 8<sup>th</sup> Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

4. Election de Monsieur Markus Robert Lehner, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein, Allemagne, demeurant professionnellement au Bundesplatz 14, CH 6300-Zug, Suisse, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 3 S.à r.l.  
Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2011121657/23.

(110138238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Bureau d'Assurance Koster Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4712 Pétange, 52, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 118.332.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour BUREAU D'ASSURANCE KOSTER CARLO S.à r.l  
Signature

Référence de publication: 2011120381/12.

(110138304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 21.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 125.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011120382/11.

(110138403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Baumert,s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.583.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120383/14.

(110138571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Miolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 8, Op d'Hei.

R.C.S. Luxembourg B 148.387.

EXTRAIT

Suite à la modification de la dénomination sociale de l'associé de la société Miolux S.à r.l., dénommé actuellement MENUISERIE - EBENISTERIE LIONEL SAC, l'associé se dénomme désormais:

MENUISERIE SAC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MENUISERIE SAC  
PACKTREND SA  
Signature

Référence de publication: 2011120587/15.

(110138764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Blue Azur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120385/10.

(110138558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 957.025,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.698.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011120508/18.

(110138428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**CPI Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.396.

EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants quant aux adresses professionnelles des gérants et de l'associé:

*Gérants:*

- Fess Wofse

9 West 57<sup>th</sup> Street

New York, NY 10019

Etats-Unis d'Amérique

- Christopher De Mestre

50 New Bond Street

Londres, W1S 1BJ

Royaume-Uni

*Associé:*

- CPI CPEH 2 S.à r.l.

44, Avenue J.F. Kennedy, Kirchberg

L-1855 Luxembourg



Luxembourg, le 29 août 2011.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011122900/26.

(110140175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

---

**BORSI Promotion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 54.328.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120390/14.

(110138570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011120387/10.

(110138719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Bonster S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.801.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONSTER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120389/11.

(110138583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**CoPROcess S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.541.

---

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120405/9.

(110138642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Business & Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.602.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120394/10.

(110138431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**CoPROcess S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.541.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120406/9.

(110138823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Cafina, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.317.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011120408/12.

(110138602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Camelia AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 47.563.

---

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011120410/14.

(110138569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.331.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 août 2011*

En date du 22 août 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Alastair McDonnell, né le 27 janvier 1978 à Ballymena, Co. Antrim, Irlande, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 21, Bryanston Street, WIH 7 PR Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Claude Niedner
- Monsieur Daniel Laurencin
- Madame Lieve Breugelmans
- Monsieur Sansal Ozdemir

- Monsieur Guy Harles
- Monsieur Giles King
- Monsieur Richard Everett
- Monsieur Jean Lamothe
- Monsieur Alastair McDonnell

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à.r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011120947/28.

(110138828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

---

**Dawa GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.078.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120433/9.

(110138351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Deluxbois S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8376 Kahler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 158.364.

---

L'an deux mil onze, le seize août.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée DELUXBOIS S.à r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-4760 Pétange, 106 rue de Luxembourg,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B94.203,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 31 décembre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 750 du 18 avril 2011, page 35.986.

Ont comparu:

1) Madame Barbe CLEMES, aide-socio-familial, née le 25 novembre 1947 à Luxembourg, demeurant à L-4760 Pétange, 106 rue de Luxembourg.

2) Monsieur Romain BRUCK, travailleur désigné à la sécurité, né le 10 juin 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4760 Pétange, 106 rue de Luxembourg.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 100 parts sociales de 125.-€ chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 12.500.-€.

Les associés préqualifiés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les associés renoncent aux formalités de convocation, les associés présent à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de ladite société à la nouvelle adresse sise à L-8376 Kahler, 28 rue Principale.

*Troisième résolution*

Par conséquent, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Garnich. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CLEMES, BRUCK, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: EAC/2.011/11187. Reçu soixante-quinze euros.

Le Releveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 22 août 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011120768/56.

(110137743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

---

**CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120413/10.

(110138159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**CCP III UK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.971.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120415/10.

(110138691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Cimex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 83, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 64.090.

---

Les comptes annuels au 01.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2011120419/10.

(110138237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---